



Utilisation efficace de la matière première chez EPACT Industrie à Damelevières (54)



■ Déchets

■ Lorraine

Pourquoi agir ?



Organisme

Société EPACT

Partenaires

- ADEME Direction régionale Lorraine

Coût

- Coût global : 220 k€ HT
- Aide ADEME au financement du nouveau système de découpe : 45 k€ HT

Bilan « Développement Durable » en chiffres

- réduction de 29% de la matière nécessaire pour produire les nouvelles cales
- diminution de 30% des volumes transportés
- temps de retour sur investissement estimé à 4 ans

Date de lancement

2009

Créée en 1977, la société EPACT Industrie est spécialisée dans la transformation et la découpe de polystyrène. Son savoir-faire lui permet de réaliser des emballages, des cales et des protections sur-mesure répondant aux besoins de clients industriels tels que les constructeurs automobiles ou les fabricants d'ameublement en kit. En 2009, l'un de ses principaux clients lui demande de concevoir de nouvelles cales en polystyrène, l'objectif étant de réduire la quantité de matière utilisée afin d'optimiser les coûts de revient tout en maintenant le même niveau de qualité et d'efficacité. Pour répondre à cette demande, l'entreprise met au point une nouvelle forme de cale et réaménage son système de découpe. Ces actions lui permettent de réduire la quantité de matière nécessaire, de diminuer le nombre de colis et les volumes à transporter. In fine, ces actions se traduisent également par une réduction des déchets issus des produits de l'entreprise, que ce soit au niveau des cales en fin de vie (moins de polystyrène) ou au niveau du transport (moins de carton pour les emballages).

La réduction à la source consiste à mettre en œuvre des actions ayant pour objectif d'éviter de produire un déchet (notamment au niveau de la conception, de la fabrication ou de la distribution d'un produit). Cette démarche s'inscrit dans les objectifs du Grenelle Environnement de réduire de 15% les quantités de déchets incinérés ou enfouies d'ici 2012 et de 7% les ordures ménagères et assimilées d'ici 2013. Pour la société EPACT Industrie, si l'enjeu était, au départ, commercial, l'entreprise en a tiré un réel avantage concurrentiel en concevant à la fois un nouveau type de produit et un nouveau système de découpe.

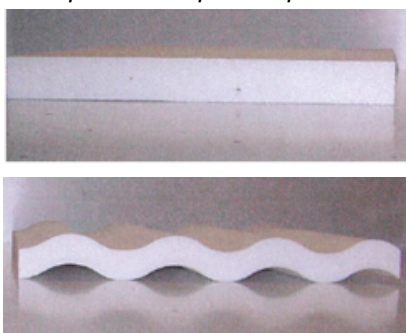
Pour sa part, la Direction régionale de l'ADEME en Lorraine promeut les dispositifs de prévention des déchets auprès des entreprises ou des collectivités et sensibilise le grand public aux bons gestes à adopter pour réduire ses déchets. Elle a ainsi soutenu l'action de l'entreprise EPACT Industrie en aidant au financement du nouveau système de découpe.

Exemples à suivre téléchargeables sur le site de l'ADEME (www.ademe.fr).

Enseignements :

M. Fabien FORNONI, directeur EPACT Industrie :

« L'innovation est au cœur de notre métier car nous devons sans cesse imaginer de nouvelles solutions pour répondre aux attentes et aux exigences de nos clients. Il est clair que les questions environnementales constituent aujourd'hui pour eux un sujet majeur. Pour un acteur industriel comme nous, la maîtrise des déchets est devenue un enjeu de premier plan. Nous travaillons pour améliorer le recyclage et la valorisation de nos déchets, mais aussi pour réduire nos déchets à la source car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! ».



Ancienne (photo haut) et nouvelle (photo bas) cales en polystyrène

Source : EPACT Industrie

Présentation et résultats

Le client d'EPACT Industrie qui souhaitait disposer d'un nouveau type de cales est un très important fabricant de meubles en kit. Le cahier des charges qu'il a soumis à EPACT était simple : réduire la quantité de matière nécessaire à la fabrication des cales en polystyrène. Le service Recherche et Développement d'EPACT a ainsi examiné plusieurs solutions (diminution des dimensions des cales, changements de formes, etc.) et a finalement proposé une modification radicale des pièces. Désormais, les cales sont de forme ondulée alors qu'elles étaient auparavant de forme parallélépipédique (450x400x500 mm). Outre la réponse apportée à la demande du client, la solution mise en œuvre par EPACT Industrie permet de réduire de 29% les déchets de cales en fin de vie et présente également l'avantage de réduire les volumes à transporter : l'entreprise a ainsi observé une diminution de 30% des volumes, ce qui génère moins de colis, d'emballages cartons et de flux de transport.

Dans le même temps, l'entreprise EPACT a dû repenser son mode de découpe car le système conçu pour réaliser des cales parallélépipédiques ne permettait pas de réaliser des cales ondulées. Pour cela, l'entreprise a mis au point un nouveau système qui lui confère aujourd'hui un réel avantage concurrentiel. La nouvelle ligne opérationnelle a été inaugurée en juillet 2010 et la production en grande série a été lancée en septembre 2010.

Malgré la diminution de la quantité de matière, le prix payé par le client à EPACT n'a pas varié, ce qui permet à EPACT de financer ses installations dans de bonnes conditions et d'évaluer son temps de retour sur investissement à 4 ans.

Focus

Parallèlement aux actions engagées pour participer à la réduction des matières utilisées, et donc in fine à la réduction des déchets, EPACT Industrie a également travaillé sur la question du recyclage. Dans cette perspective, elle a créé une filiale, R3G3, dédiée à la collecte et à la valorisation des déchets en polystyrène. Ainsi, la société a développé un dispositif complet permettant d'intervenir en amont pour réduire sa production de déchets de cales et en aval pour valoriser ces déchets.

Facteurs de reproductibilité

En adoptant des modes de production plus durables, les entreprises peuvent diminuer en moyenne leurs déchets de 10% et les factures de leur enlèvement et traitement de 14%. Pour accompagner les entreprises dans leurs actions de réduction des déchets, l'ADEME leur propose un soutien technique, des exemples et des bonnes pratiques, un dispositif d'aides financières, des outils méthodologiques et de communication.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur le site internet de l'ADEME : www.ademe.fr/dechets
- Sur le site de l'ADEME en Lorraine : <http://www.ademe.fr/lorraine>
- Sur le site de la société EPACT Industrie : www.epact.fr

CONTACTS

- Société EPACT Industrie :
Tél : 03 83 75 05 47
fornoni.fabien@epact.fr
- ADEME Direction régionale Lorraine
Tél : 03 87 20 02 90
ademe.lorraine@ademe.fr